



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUIN 2012

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

INTERCOMMUNALES

1. T.M.V.W.
Assemblée générale ordinaire du 22/06/2012.
Modification des statuts.
Rapport du Conseil d'Administration.
Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011.
Rapport du Collège des Commissaires.
Rapports du Commissaire-Réviseur.
Décharge aux Administrateurs, aux Commissaires et au
Commissaire-Réviseur de leur gestion.
2. I.E.H.
Assemblée générale statutaire du 25/06/2012.
Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et
de l'affectation du résultat.
Décharge aux Administrateurs et au Contrôleur aux comptes pour
l'année 2011.
3. I.G.H.
Assemblée générale statutaire du 25/06/2012.
Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et
de l'affectation du résultat.
Décharge aux Administrateurs et au Contrôleur aux comptes pour
l'année 2011.

4. I.P.A.L.L.E.

Assemblée générale ordinaire du 27/06/2012.

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 de la scrl IPALLE :

- Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la scrl IPALLE et de l'affectation des résultats ;
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ;
- Rapport du Commissaire (reviseur d'entreprises) ;
- Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
- Décharge aux Administrateurs et Commissaire (reviseur d'entreprises).

5. I.D.E.T.A.

Assemblée générale du 27/06/2012.

Approbation du rapport d'activités 2011.

Approbation des comptes 2011.

Rapport du Commissaire-Réviseur.

Décharge aux Administrateurs.

Décharge au Commissaire-Réviseur.

Prise de participations.

Divers.

6. I.G.R.E.T.E.C.

Assemblée générale ordinaire du 29/06/2012.

Affiliations / Administrateurs.

Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2011.

Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2011.

Participation d'IGRETEC à la création d'une Ressourcerie.

Participation d'IGRETEC à la création d'une SCRL de Coworking.

In House : tarification.

7. I.P.F.H.

Assemblée générale ordinaire du 29/06/2012.

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.

Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au Réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2011.

POLICE LOCALE

8. Compte 2003 de la Zone de police. Approbation.

On constate que le compte 2003 de la Zone de Police d'Ath a été clôturé avec un boni budgétaire au service ordinaire de 347.514,74 € et un boni budgétaire extraordinaire de 23.942,65 €.

On remarque que les recettes constatées au cours de l'exercice 2003 sont

légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Le résultat budgétaire est dès lors généré par les dépenses, des engagements inférieurs aux crédits budgétaires, principalement au niveau des dépenses de personnel et des dépenses de dette.

Au niveau des prévisions de dépenses, on constate qu'elles ont été fixées avec prudence principalement en ce qui concerne les dépenses obligatoires que sont : le personnel, la dette et les dépenses de combustibles.

Le service extraordinaire présente un boni budgétaire global de 23.942,65 € et un boni budgétaire à l'exercice propre de 8.401,69 €. Le résultat comptable s'élève à 26.760,72 €.

On note également en 2003 un taux de réalisation des projets extraordinaires de 96,28%.

9. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2012. Approbation.

De l'analyse de la 1^{ère} modification budgétaire, il ressort que le service ordinaire présente un boni global de 0 € identique au boni du budget initial.

Suite à la 1^{ère} modification budgétaire de l'exercice 2011, on constate que dans le but de ne pas grever inutilement la balise d'investissements 2010-2012, la Zone de Police a financé ses investissements complémentaires par prélèvement sur l'ordinaire.

10. Reprise de l'Hôtel de police dans le patrimoine de la Zone de police. Approbation.

Attendu que la Ville est propriétaire de bâtiments situés à Ath, situés rue de la Station. Pour ces bâtiments, la Ville a confié à Dexia Banque un financement avec gestion de projet.

Considérant l'acte de financement avec gestion de projet qui confère un droit de superficie à Dexia Banque quant à la construction précitée a été passé, le 17/03/2005, devant Maître Laurent Barnich, Notaire à Ath.

Le droit de superficie a été accordé pour une durée débutant à l'octroi du droit de superficie jusqu'au jour où la dette résultant de la présente opération est totalement remboursée.

Vu qu'actuellement, le bâtiment est la propriété de Belfius Banque, la Ville conformément à la convention qui la lie avec Belfius Banque prend en charge entièrement le précompte immobilier lié au bâtiment.

Attendu que si la propriété du bâtiment revient à la Ville d'Ath, cette dernière en tant qu'administration publique sera exonérée du remboursement du précompte immobilier.

Vu le courrier du 17/11/2008 de Dexia Banque SA proposant un avenant à la convention initiale, avenant dont l'objectif est de convertir le financement avec gestion de projet en emprunt de telle manière que le droit de superficie accordé par la Ville à Dexia prend fin et le transfert de propriété est effectué à la Ville.

11. Acquisition d'un système d'ouverture de grille pour le parking de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Le moteur de la grille du parking des véhicules policiers n'est présentement plus en état de fonctionner.

Cela s'explique par son état d'usure vu les nombreuses entrées et sorties des véhicules de service et la non adéquation de ce matériel en rapport à son utilisation réelle.

Cela n'est pas sans poser de problèmes au niveau de la sécurité puisque la

barrière doit rester fermée mais non cadenassée en journée en raison des allées et venues des véhicules et est fermée par un simple cadenas la nuit. Le risque de vol des cyclomoteurs saisis et de vandalisme des véhicules de police est donc présent.

De plus, cela pose quelques soucis au niveau opérationnel puisque les véhicules perdent du temps pour sortir du parking.

12. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur de police. Décision.

13. Déclaration de vacance d'un emploi du cadre administratif et logistique. Décision.

DOMAINE COMMUNAL

14. Convention de mise à disposition d'une partie du hangar sis chemin de Sartiau à Ostiches. Décision.

En séance du 28 avril 2010, le Conseil communal a décidé de conclure avec l'A.S.B.L. « Les Blancs Mongnîs d'Ostiches » une convention de mise à disposition de la « Forge » sise chemin de Sartiau à Ostiches, propriété de la Ville.

A proximité de celle-ci, les « Blancs Mongnîs » occupent une partie du hangar appartenant à la SPRL Lizon & Fils + partie cour arrière pour y entreposer une collection de machines agricoles à traction chevaline (+/- 50).

Leur but est de valoriser et remettre en état de fonctionnement des ateliers, des machines et des outils représentant des métiers d'autrefois. Un projet de convention doit être établi avec les propriétaires de ce hangar.

15. Acquisition, sans stipulation de prix, dans l'esprit de la loi du 9 août 1948 d'un bien en nature de voirie situé à Maffle. Décision.

Par courrier du 12 mars 2012, le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons, agissant pour compte de la Défense, propose de céder à la Ville, sans stipulation de prix dans l'esprit de la loi du 9 août 1948, le bien en nature de voirie, situé à Maffle, pour une superficie de 9a 14ca.

Il s'agit d'un chemin asphalté, inscrit en zone d'habitat au plan de secteur, constituant l'accès principal aux terrains appartenant actuellement à la Défense et séparé par une haie et un petit fossé du chemin d'accès au terrain de football de Maffle.

La cession dudit bien aux conditions imposées est avantageuse pour la Ville.

16. Aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°212K et des parcelles n°212L et 212M sises chemin d'Oeudeghien à Bouvignies. Décision définitive.

17. Aliénation de l'immeuble sis rue des Récollets, 5 à Ath. Décision formelle. Modification.

18. ~~Sécurisation de la perche verticale dite des Archers de Saint-Nicolas à Irchonwelz. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.~~

19. Aménagement d'une aire de stationnement et de deux accès à proximité des écoles de Meslin-l'Evêque. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Au cours des derniers Conseils communaux, les dossiers relatifs à l'aménagement d'une nouvelle Maison d'Enfants, de trois classes de part et d'autre de la rue Centrale à Meslin-l'Evêque ont été abordés.

Ces investissements répondent tout à fait aux besoins actuels et même futurs de ce centre scolaire bien renommé dans le village et au-delà.

A certains moments de la journée, la circulation automobile et cycliste est difficile et les risques d'accidents sont plus grands qu'auparavant.

Afin de permettre aux enseignants, aux membres du personnel parascolaire de gagner des emplacements à l'extérieur de cette zone, mais à proximité immédiate des classes, mais aussi de permettre aux parents, le matin et le soir, de venir quérir les enfants en toute sécurité sur cette même zone, il convient de prolonger le petit chemin qui a été approuvé et adjugé à la société JOURET pour donner accès au futur champ de repos en direction de l'arrière des écoles. Des échanges de terrains sont envisagés entre la Ville et deux propriétaires intéressés. Ces négociations sont quasi terminées.

FINANCES COMMUNALES

20. Remboursement anticipé d'emprunts CRAC. Approbation.

21. Modalités de paiement des acteurs de la ducasse 2012.

Chaque année, les émoluments des différents acteurs du Cortège sont indexés à l'indice de consommation du mois de mars de l'année civile en cours. Pour l'exercice 2012, l'index d'application s'élève à 3,37%.

Par contre, les défraiements du groupe « Les sonneurs de Burbant » et les guides des calèches du « Lundi de Ducasse » ne seront pas indexés en 2012.

ADMINISTRATION GENERALE

22. Fourniture d'éléments mobiliers pour les élections. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les élections communales sont à nos portes.

La Ville dispose d'un matériel (isoloirs, urnes, rideaux, tringles, supports de tablettes, etc.) qui est en partie usagé.

Après un examen de chaque élément par la section menuiserie, il convient de remplacer une partie de ces éléments.

PERSONNEL COMMUNAL

23. Echelles barémiques spécifiques. Rectification.

En séance du 3 mai 2012, le Conseil communal a décidé de continuer à octroyer aux maîtresses de seconde langue, institutrices maternelles, maîtres de psychomotricité, professeurs d'éducation physique, l'échelle fixée par la Communauté française, à savoir l'échelle 216.

Cependant, il y a une erreur au niveau du développement de l'échelle et au niveau de ses intercalaires.

En effet, l'échelle 216 s'étale sur 27 ans au lieu de 33 ans.

Cette rectification ne modifie pas les montants octroyés au personnel susvisé en fonction des années d'ancienneté mais simplement la durée de l'étalement.

Il est donc nécessaire de rectifier le développement de l'échelle.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

24. Acquisition des vêtements de travail pour le STC & le SEV. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de permettre aux agents des services communaux de fonctionner correctement, il est impératif d'acquérir des vêtements de travail.

Ce marché, prévu pour une année à dater de la notification, sera renouvelable au maximum à trois reprises.

Il est divisé en lots :

- * Lot 1- Vêtements de travail
- * Lot 2 - Vêtements de pluie
- * Lot 3 - Bottines et bottes de sécurité
- * Lot 4 - Equipement de protection individuelle
- * Lot 5 - Vêtement de fossoyeurs.

MATERIELS ET FOURNITURES

25. Acquisition d'un dispersoir de cendres. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis quelques années, les services communaux ont remarqué que les demandes de dispersion de cendres sont de plus en plus sollicitées par les citoyens.

Par ailleurs, l'ouverture du nouveau crématorium de Frasnes-Lez-Anvaing a contribué à répondre aux souhaits des défunts et il est nécessaire que nos Jardiniers d'Espaces de Repos possèdent du matériel de qualité, en bon état de marche et en suffisance.

En effet, la Ville ne dispose que d'un seul dispersoir, réparti entre les six Jardiniers d'Espaces de Repos et pour les vingt-trois cimetières.

Afin de pouvoir répondre au mieux au désir des familles, il serait utile d'en acquérir un second.

26. Acquisition de matériaux de voiries. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de financer l'achat, le transport et la fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien des voiries par la régie, un crédit a été inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012.

De nombreux travaux en voirie et de trottoirs doivent être réalisés sur base des rapports rédigés par les Ingénieurs et Contrôleurs du Département des Services Techniques, cela nécessitera l'achat de dalles, pavés, bordures, filets d'eau, blocs, briques, tuyaux PVC et béton, produits en fonte, sable, gravier, dolomie, béton et stabilisé préparés, tarmac, ciment...

SERVICE INCENDIE

27. Collaboration des Services Incendie de Leuze-en-Hainaut et Beloeil dans le cadre des missions de prévention. Prorogation des conventions de mise à disposition.

Le Collège communal propose de renouveler la mise à disposition d'un Lieutenant volontaire du service incendie de Leuze-en-Hainaut et d'un Sous-Lieutenant volontaire du service incendie de Beloeil, à raison de maximum 30 heures/semaine sur base de déclarations de créance et ce, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} juin 2012.

28. Règlement organique du Service Incendie d'Ath. Modifications.

BATIMENTS COMMUNAUX

29. Remise en état de quelques bureaux administratifs. Eléments immobiliers par destination. Travaux de ragréage et de peinture. Travaux d'optimisation des circuits électriques. Projets. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Concernant la réorganisation des bureaux au sein du Centre Administratif Communal, le premier marché consiste en la remise en état de certains locaux.

Dans le cadre de la réorganisation des bureaux au sein du Centre Administratif Communal, il est envisagé d'effectuer la mise en sécurité et la remise en état de certains circuits d'éclairage.

En effet, divers luminaires, souvent très vétustes, présentent un réel danger pour les agents mais également pour les visiteurs.

Le troisième marché relatif à la réorganisation des bureaux au sein du Centre Administratif communal concerne l'aménagement d'éléments immobilisés par destination.

30. Téléphonie fixe et mobile.

Lot 1 : Remplacement de matériel.

Lot 2 : Achat de Smartphones.

Lot 3 : Visionneuse et avertisseur (guichet).

Lot 4 : Optimisation tests du réseau téléphonique Service des Espaces verts, Services généraux.

Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Voici quelque temps, le cahier des charges relatif au remplacement du central téléphonique a été approuvé.

C'est chose faite et les résultats tant financiers que technologiques sont fort appréciables.

Il reste à remplacer le parc de la téléphonie mobile.

Les ouvriers et certains cadres disposent de téléphones qui sont obsolètes car âgés entre 5 et 9 ans. Il y a lieu de les remplacer.

Les nouvelles méthodes de travail, notamment entre le service qui établit le plan d'urgence et d'intervention qui, mis à niveau, sera présenté dans les prochaines semaines notamment pour la ducasse, et les services informatiques, doivent et peuvent utiliser une technologie nouvelle, les Smartphones.

Dans le cadre des communications au sein d'un service, il appert que pour éviter de disposer de personnel complémentaire au sein des magasins et entrepôts des services, il est opportun, comme ces derniers sont toujours partiellement ouverts, de disposer d'une part de 2 ou 3 visionneuses internes, et d'autre part d'un signal émetteur à disposition de la clientèle ou des ouvriers qui veulent avertir le responsable des stocks qui se trouve à l'intérieur de cette vaste infrastructure.

Enfin, les communications entre le Service des Espaces verts implanté au Hangar à Locomotives et le central téléphonique, nécessitent, pour plus de fluidité, d'installer un élément technique complémentaire.

Ce marché est divisé en cinq lots distincts :

- lot 1 : GSM,
- lot 2 : Smartphones,
- lot 3 : visionneuses,
- lot 4 : avertisseur,
- lot 5 : optimisation téléphonie.

BATIMENTS CULTURELS

31. Mise en conformité de l'éclairage en forme de serpent de la Bibliothèque. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Bibliothèque communale ne désemplit pas. Les collections sont riches. Le personnel est en suffisance, très performant et accueillant.

Le matériel et certains éléments s'usent avec le temps.

Il convient de prêter attention à la sécurité de ce dernier.

Ainsi, dans le hall d'entrée, des points lumineux composés notamment d'un serpent, ont été placés dans le courant des années '90.

Au-delà d'une consommation excessive de chacun de ces appareils, ils deviennent obsolètes et méritent un remplacement.

BATIMENTS SCOLAIRES

32. Remplacement des menuiseries extérieures de l'école communale d'Ormeignies. Avenant. Approbation.

33. Remplacement en urgence du boiler de l'école communale de Mainvault. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le boiler de l'école communale de Mainvault a présenté début de la semaine du 1er mai une défaillance au niveau du contrôle de température. En effet, un dysfonctionnement de l'appareillage de sécurité a provoqué une surchauffe du boiler, ce qui a produit une déformation de la coque du boiler.

Ce dernier a donc été déclaré hors d'usage. Le Service Technique a dès lors précisé avoir évité une catastrophe.

Le Service Technique a donc procédé au remplacement de manière URGENTE pour les raisons suivantes :

- fourniture d'eau chaude pour l'école,
- pour l'hygiène,
- l'entretien de l'école,
- les différentes occupations de la salle.

De plus, un remplacement garantirait deux choses : risque de pannes négligeables et garantie constructeur.

34. Aménagement de la maison d'enfant à l'école de Meslin – phase III – Gros-œuvre et parachèvement intérieur pour aménagement des classes – Plan particulier Sécurité Santé. Prise d'acte de la décision du Collège communal du 21 mai 2012.

35. Aménagement d'un local scolaire pour l'école de Villers-Saint-Amand. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis plusieurs années, on constate, au cours d'exercices scolaires, une augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'implantation de Villers-Saint-Amand.

Ce succès est à attribuer au personnel qui anime la Maison de l'Enfant, au personnel enseignant et parascolaire, mais aussi à l'intégration de cette cellule d'enseignement maternel et pré-maternel au cœur de la campagne, le long d'un axe routier où les automobilistes sont invités à ralentir la vitesse de déplacement.

Enfin, la collaboration entre les écoles de Ligne et de Villers-Saint-Amand est de plus en plus étroite et les repas préparés au sein de la première école sont très appréciés par les parents et les enfants de l'école de Villers-Saint-Amand.

L'occupation des locaux à Ligne est totale. Le nombre d'élèves par classe pourrait être plus élevé sans qu'il n'y ait de vrais problèmes d'exiguïté.

Aujourd'hui, il appert que l'école de Villers-Saint-Amand devra faire face, dès la rentrée prochaine, à un nouvel accroissement durable de sa population. La Maison des Petits est déjà assurée d'un plein succès pour toute l'année 2012-2013.

Il a été examiné, avec les services, la Direction et les enseignants, ce qui pourrait être fait pour créer, à l'intérieur des structures actuelles, une classe complémentaire répondant à tous les critères de sécurité et de bien-être.

Récemment, il a été décidé de réaménager le tout petit appartement d'une trentaine de mètres carrés à l'étage de la première maison communale du village.

Toutes les précautions seront prises pour que ce chantier se déroule sans bruit et qu'il assure une coexistence correcte entre le locataire et la Maison des Enfants. Cette dernière sera améliorée par l'installation de petits sanitaires dans un local récupéré au rez-de-chaussée de cette même maison.

Pour le reste, il est impossible d'aménager à l'étage, au-dessus de la classe maternelle actuelle, des locaux répondant à la fois à la sécurité et au bien-être des enfants.

La construction d'un nouveau local de près de 14 mètres sur 8, de plain-pied, avec toiture plate, le tout étant parfaitement isolé et convenant pour l'organisation de deux classes est envisagée.

La classe actuelle serait réservée pour l'accueil et la restauration des enfants.

36. Travaux de sécurisation du site de l'école communale de Maffle. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Durant les congés de Pâques, des dégradations ont été commises au niveau de l'Ecole communale de Maffle

Des mesures de précaution doivent être prises afin de sécuriser l'accès à l'établissement, notamment via la pose d'une clôture.

SERVICE ENVIRONNEMENT

37. Statuts de la Commission de Gestion du Parc naturel du Pays des Collines asbl. Approbation.

Trois villages de l'entité d'Ath : Houtaing, Mainvault et Ostiches sont situés dans le territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Le Décret du 3 juillet 2008 relatif aux Parcs naturels prévoit le passage obligatoire des Commissions de Gestion des Parcs naturels en ASBL. Ce passage doit être effectué dans les 5 ans à dater du 3 juillet 2008.

Le Parc naturel du Pays des Collines a transmis aux cinq communes concernées (Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-Lez-Anvaing et Mont-de-l'Enclus), il y a quelques semaines, un projet de statuts lié à la future ASBL Parc naturel du Pays des Collines.

Le Parc naturel du Pays des Collines transmet à présent, les statuts définitifs intégrant les remarques émises par l'ensemble des communes du Parc naturel.

Chaque commune dispose de cinq représentants pour l'Assemblée Générale et d'un représentant pour le Conseil d'Administration. Ces représentants seront désignés après les élections communales.

MOBILITE

38. Organisation d'une zone de stationnement annexée aux bâtiments des Services techniques communaux. Grille d'accès. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis quelque temps, on constate que des automobilistes stationnent leur véhicule pendant parfois plusieurs jours sans discontinuité, sur un espace aménagé sur des terrains communaux jouxtant le grand hall de stockage des Services techniques communaux.

La Ville souhaite éviter cette situation qui perdure malgré la pose, sur les pare-brises, d'invitations à ne plus reproduire pareil abandon temporaire.

Au-delà, ce sont d'autres automobilistes, souvent des agents du personnel de l'Administration et des Services techniques, qui ne trouvent plus un endroit pour, comme tous les services de police, les services des finances et d'autres entreprises, laisser stationner durant leur journée de travail leur véhicule en toute sécurité.

Les services mobilité et aménagement du territoire ont étudié la situation. Ils suggèrent de placer à l'unique entrée et sortie, une barrière basse taille avec ouverture automatique dictée par l'usage d'une carte magnétique.

ENERGIE

39. Rapport d'activité du Conseiller en Energie.

La Ville d'Ath a signé la charte « Energ-Ethique » le 27/11/2008.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux ;
- Sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière d'énergie et préparer la ville à la transposition de la directive européenne sur les performances énergétiques des bâtiments ;
- Etudier les projets des travaux économiseurs d'énergie ;
- Réaliser des audits énergétiques des bâtiments communaux ;
- Agir dans le cadre de sa politique active de prévention contre le réchauffement climatique.

Est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal, le rapport intermédiaire 2011 des travaux du conseiller en énergie sous forme de tableau standardisé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

ACCUEIL TEMPS LIBRE

40. Information convention ONE-Commune.

Courant 2011, la Commune d'Ath a souhaité relancer la politique de l'Accueil Temps Libre et du soutien à l'accueil extrascolaire.

Suite à un appel à candidature, dans le cadre de la création d'une Commission Communale de l'Accueil, indispensable dans ce type de projet, le Collège communal, en sa séance du 27/06/2011, a désigné en son sein Mme Geneviève Leclercq en qualité de Présidente.

En sa séance du 11/10/2011, sur base d'un listing préalablement établi regroupant les diverses candidatures reçues, le Conseil communal a désigné les membres effectifs et suppléants de la composante 1, concernant les élus politiques de toutes les familles représentées au sein de cette même assemblée.

Ensuite, un appel à candidature fut lancé, visant à constituer les quatre autres composantes, regroupant notamment, des Directions scolaires tous réseaux confondus, des représentants d'associations de parents, des organisations d'éducation permanente, des opérateurs de l'Accueil, des services, institutions agréés ou reconnus par la Communauté française.

En date du 16 avril 2012, comme recommandé par le Décret ATL du 03 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009, à la demande de la commune, une réunion informelle ayant pour objet la désignation des membres des composantes 4 & 5 s'est tenue.

Une fois toutes les composantes réunies, la première Commission Communale de l'Accueil a pu s'organiser, celle-ci s'est déroulée en date du 14 mai 2012, reprenant notamment à l'ordre du jour, l'élaboration et l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission Communale de l'Accueil.

Suite à cette première CCA, une convention a dû être passée entre l'ONE et la Commune. Celle-ci a pour objet la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre sur l'entité.

Ses objectifs sont :

- Contractualiser l'engagement de la commune, dans le processus de la coordination de l'ATL ;
- Définir les droits et obligations de l'ONE et de la Commune, notamment à l'égard de la coordinatrice ATL ;
- Consolider les liens entre l'ONE et la Commune concernant la coordinatrice ATL.

Consécutivement à la première CCA et faisant suite à la signature de cette convention, la commune pourra solliciter un subside calculé sur base du nombre d'enfants âgés entre 2,5 ans et 12 ans, établis sur l'entité. Cette subvention est dévolue au coût salarial partiel du mi-temps consacré à la coordinatrice ATL et notamment des frais de fonctionnement, etc.

ACTION JEUNESSE INFO

41. Convention de partenariat avec Latitude Tam dans le cadre de la formation des animateurs de plaines de jeux. Approbation.

L'administration communale d'Ath au travers de la cellule Action Jeunesse Info organise une formation d'animateur pour permettre aux jeunes Athois d'encadrer les enfants présents dans les plaines communales.

Pour former les animateurs et pour qu'ils obtiennent un brevet homologué C.F., il y a lieu de collaborer ou sous-traiter avec un organisme de formation agréé.

Le décret de la Communauté française concernant la formation des animateurs impose un programme bien défini, auquel il n'est pas possible de déroger.

Le travail effectué ces dernières années en partenariat avec le secteur Tam jeunesse de la mutualité socialiste, s'est déroulé sans problème avec une méthodologie adaptée aux deux partenaires et des évaluations régulières permettant de rectifier si besoin certains modules du projet.

Le Collège communal en séance du 19 mars 2012 a approuvé la reconduction du partenariat pour la saison 2011-2013 avec le secteur Tam Jeunesse.

Une convention reprenant les devoirs de chacun doit être établie entre les deux parties.

42. Règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances. Approbation.

L'Administration Communale d'Ath, au travers de la cellule Action Jeunesse Info encadre les différentes activités proposées durant les plaines de vacances « A Fond la forme ».

L'objectif général des plaines de vacances « A fond la forme » est de permettre à tous les enfants de l'entité d'Ath âgés de 3 à 14 ans de participer, quelle que soit leur situation sociale, à des activités développant la créativité, le développement physique, l'intégration sociale et la citoyenneté durant les périodes de vacances scolaires et ce de la manière la plus démocratique possible.

Cet objectif englobe donc l'ensemble des jeunes Athois et ne fait que confirmer la ligne de conduite principale de l'AJI qui est la lutte contre l'exclusion.

Cette année les plaines de vacances se dérouleront du 2 juillet au 10 août sur les sites de l'école George Roland, du Faubourg de Bruxelles, du Faubourg de Tournai, de l'école communale de Mainvault, de Maffle et du foyer d'animation de Gibecq.

La reconnaissance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative aux centres de vacances, prescrit en son article 7 alinéa 3b l'obligation d'avoir et de s'engager à respecter un règlement d'ordre intérieur qui détermine les modalités pratiques de fonctionnement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de collaboration avec les différents partenaires et les parents.

PLAN DE COHESION SOCIALE

43. Rapport d'activités et prévisions budgétaires 2011. Evaluation du PCS 2009-2011. Rapport financier 2011. Rapport financier article 18 2011. Approbations.

Résumé des actions :

1 : Eté Solidaire : Projet qui a pour objectif la mise au travail de jeunes précarisés durant la période de vacances scolaires d'été. Le projet est mis sur pied depuis de nombreuses années. Les jeunes, en 2011, ont travaillé à la résidence des Primevères avec les personnes âgées.

2 : Accompagnement des publics peu ou pas alphabétisés dans leurs démarches.

3 : Taxis sociaux : Projet transversal qui touche tous les axes. Le CPAS est l'opérateur. Le travail se fait par l'intermédiaire de l'asbl Solid'Ath, une convention précisant les modalités pratiques d'exécution a été avalisée.

Cette action permet l'accessibilité aux soins de santé, au Forem, aux magasins pour les personnes isolées,... donc a un impact sur la mobilité des personnes fragilisées ou isolées.

4 : Améliorer l'information en matière de logement : création d'un vade-mecum faisant suite aux ateliers et reprenant toutes les informations nécessaires au quidam qui cherche un logement. Distribution des fiches d'informations concernant le logement et la manière d'obtention des fiches.

5 : Suivi et accompagnement des demandeurs de logement :

L'agent PCS au sein du CPAS a mis sur pied les ateliers logement : Mise en place de 3 sessions de 9 ateliers répartis en 3 modules (recherche de logement, location du nouveau logement, gestion du nouveau logement).

Les ateliers se déroulent une fois par semaine, une vingtaine de personnes principalement envoyées par le CPAS ont participé aux ateliers en 2011.

6 : Aide matérielle, sensibilisation à la récupération :

Intégration de jeunes issus de quartiers précarisés dans un événement culturel par la création de sculptures flottantes avec des objets de récupération.

Intégration des notions d'économies d'énergie faciles dans les fiches des ateliers logement.

Ce projet permet l'accessibilité à la culture et un impact sur l'épanouissement culturel du public cible.

7 : Projet Réduction de risques :

La cellule Action Jeunesse Info gère le projet.

En 2011, 10 interventions en milieux festifs ont été effectuées (soirées estudiantines, festivals, festivités de fin d'année scolaire,...), 2477 brochures ont été distribuées.

8 : Etude de faisabilité d'une antenne de premier accueil : Une première ébauche de l'étude a été présentée au Collège communal pour accord. Le Collège a pris la décision de reporter ce projet car son coût est trop important.

9: Etude de faisabilité de Maison médicale : Le projet a peu évolué en 2011. Les partenaires se sont réunis pour y travailler en 2012.

10 : Projet « Hippothérapie » mis en place par l'asbl « Les Heures Heureuses ». Ce projet permet aux résidents de l'asbl et aux enfants du home « la Fermette » de participer ensemble à des séances d'hippothérapie au Centaure à Brugelette.

11 : Mise en place d'espaces de rencontre dans les Q :

En 2011, les partenaires ont la chance de bénéficier d'une maison de quartier.

Grâce aux efforts conjugués de l'habitat du Pays Vert et de la ville d'Ath, une maison sociale a pu être attribuée au Plan de Cohésion sociale.

Le CPAS met aussi à la disposition des travailleurs sociaux du PCS, un petit local situé dans le quartier de la Venelle des bains.

12 : Accès à la citoyenneté :

Infor Jeunes Ath, opérateur de cette action n'a pas pu la mettre en œuvre. Cette action nécessite l'implication du public cible. Actuellement le public des quartiers n'est pas prêt pour ce type d'action. L'opérateur a donc choisi d'investir plus de temps dans l'axe socioprofessionnel et de mettre en suspens les animations citoyenneté avec ce public.

13 : Le Père Noël est un géant.

La 7ième édition s'est déroulée à Noël 2011, Un nouveau comité d'encadrement a été mis en place avec l'AJI, l'asbl Saint Vincent de Paul, les Heures Heureuses et des bénévoles.

14 : Accueil et information :

Il s'agit d'un projet de l'asbl CIAJA (Infor Jeunes Ath) qui met en place une permanence d'information dans la Maison pour Tous, à raison de 2 fois 1h30 par mois.

15 : Animations de Q :

Il s'agit de l'action principale du Plan, les moyens financiers et en personnel investis y sont les plus importants.

Quartier des Hallebardiers :

Activités récurrentes :

- Ateliers jeune le mercredi après-midi encadré par AJI.
- Ateliers lecture vivante encadré par la bibliothèque communale.
- Rencontres du groupe des dames le jeudi après-midi encadré par l'AJI et la MCA.
- Activités espaces de paroles 0-4 ans parents–enfants encadré par Blabla boum.
- Atelier vélo encadré par AMOSA.
- Groupe des dames/parents encadré par AMOSA
- Permanences Infor Jeunes.
- Intégration de l'alphabétisation intégrée dans les activités par Lire&crire.

Activités ponctuelles :

- Activités Webzin : vidéo tournages au quartier organisé par la MCA.
- Chasse aux œufs organisée par AJI, avec la ludothèque communale.
- Fête des voisins organisée par le groupe du quartier, l'AJI et la MCA.
- Bouge ton quartier : semaine d'activités organisées par AJI, MCA et IJ Ath, destinées aux jeunes avec une implication du groupe de dames
- Semaine d'initiation à l'art : ô du rêve organisé par la MCA,

- Je t'écris de mon quartier : activités organisées dans deux quartiers en même temps, échanges entre les deux quartiers (journée refus de la misère).
- Activités culturelles : Toc toc entr'elles
- Animations sportives pour les jeunes
- Goûter de St Nicolas/Noël organisé par AMOSA et les dames du quartier.

Quartier Venelle :

- Semaine de l'avenir partagé : semaine d'activités basées sur l'échange de savoirs.
- Je t'écris de mon quartier : activités organisées dans deux quartiers en même temps, échanges entre les deux quartiers (journée refus de la misère).
- Préparation de l'activité « Venelle 2030 » : le grand ramassage des peurs dans le quartier de la Venelle des Bains.

Toutes ces animations ont des objectifs divers qui vont de la socialisation à la mobilité en passant par l'amélioration des relations, de la confiance en soi, de l'accès à la culture,... ;

16 : Médiation :

Le service de médiation a été mis en place dans le troisième trimestre 2011. Des rencontres et informations sur la méthodologie de travail auprès de tous les partenaires PCS et sociaux et mise en place de partenariats avec la Police et la Justice de paix sont réalisés.

17: Sensibilisation des acteurs à l'approche des publics précarisés :

Création d'un outil de sensibilisation à l'illettrisme par l'outil vidéo.

18 : Mise à jour du bottin social :

Le bottin est maintenant distribué, les partenaires enverront les remarques pour corriger les fiches qui le nécessitent mais il n'y aura pas vraiment d'action concernant ce projet en 2012.

19 : Diminution de la fracture numérique:

Initiation à l'informatique et Internet pour 10 résidents de la maison de repos du CPAS « Les Primevères ». Les personnes sont âgées d'une moyenne de 80 ans. Les ateliers se déroulent une fois par semaine.

20 : Travail intergénérationnel : Mise en place d'un atelier d'écriture entre personnes âgées et jeunes.

Evaluation du partenariat

Un des points importants à retenir des tables rondes est que le fait de participer ensemble (citoyens et partenaires) à des projets a contribué à faire changer le regard des habitants sur leur quartier.

Le Plan de Cohésion sociale a permis le renforcement des partenariats préexistants (dans le cadre du PPP) et la rencontre avec d'autres partenaires.

Les partenaires ont découvert des méthodologies différentes ou des manières de répondre aux contraintes institutionnelles parfois difficiles à concilier.

La multiplicité des partenaires a permis la rencontre de publics différents, et leurs sensibilisations aux actions développées (EX : Public éloigné de la lecture dans le cas de la bibliothèque)

Le PCS a permis la rencontre entre partenaires qui apparemment se connaissaient peu ainsi que ou la rencontre entre personnes qui ne se seraient pas côtoyées autrement et la rencontre des publics avec des associations.

Le PCS a aussi permis de créer un réseau plus efficace entre les différents partenaires ce qui favorise l'accueil, l'information et les réponses données au public.

Il n'était pas évident au départ pour les partenaires du Plan de se situer dans un dispositif global.

Améliorations et suggestions

Le PCS n'en est qu'à ses débuts, les actions qui ont été définies demandent souvent un travail à long terme. Une évaluation après 3 années de fonctionnement permet toutefois des ajustements constructifs.

Il s'agira pour le prochain PCS de tenter de rendre les dispositifs communaux plus transversaux encore pour améliorer les impacts des actions mises en place. Les représentants communaux devront eux-aussi être plus sensibilisés au dispositif du PCS pour améliorer les collaborations.

Les rencontres entre différents PCS régionaux mis en place, il y a peu, en Wallonie Picarde donnent également à chacun la possibilité de s'enrichir de l'expérience des autres.

L'évaluation arrivant en fin de parcours, les projets n'ont pas forcément été conçus pour répondre aux indicateurs qui la composent, ce qui apporte une difficulté supplémentaire à l'évaluation.

Un point récurrent soulevé est celui de la communication. De manière générale le PCS manque de visibilité par rapport aux publics. Il s'agira donc de développer des stratégies de communication plus efficaces. Le prochain PCS devra avoir son plan de communication.

Il semble important, au vu des différentes rencontres de renforcer l'axe d'intégration socioprofessionnelle (axe 1). Les actions jusqu'ici mises en place doivent davantage toucher les personnes les plus éloignées de l'emploi ou les jeunes chômeurs,

Il s'agira de renforcer le travail (article 60 etc) et le partenariat avec la Maison de l'emploi qui effectue des actions diverses en faveur de la réinsertion socioprofessionnelle, de renforcer le travail entamé sur la santé, la mobilité et le logement et de pérenniser le travail de l'axe 4, en diversifiant peut-être les publics touchés.

* * * * *